



Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades

# COMMUNE DE VINÇA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### n°20230407027 • AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le vendredi 7 avril 2023, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi 3 avril, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

**15 présents** : Bruno GUÉRIN, Marie-France MARTIN, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Michèle CORNET, René DRAGUÉ, Gérard CASENOVE, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN.

**4 absents** : Jean-Pierre MENDOZA ayant donné procuration à Marc PAGÈS, Bernard BACO, Robert JASSEREAU ayant donné procuration à Armel BRIAND, Stéphanie PACHIS. Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILESI, Secrétaire de Séance.

#### Monsieur le Maire,

**Expose** que conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M57, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement ;

**Précise** que l'excédent de la section de fonctionnement de la commune, à la clôture de l'exercice 2022, s'élève à 927 473 ,76 € et à 35 589, 13 € pour le camping municipal soit un excédent global de 963 062,89 € ;

**Rappelle** que l'excédent de la section d'investissement de la commune, à la clôture de l'exercice 2022, s'élève à 15 918, 40 € et que le déficit de la section d'investissement du camping s'élève à 29 120, 30 € soit un résultat global déficitaire de 13 201, 90 € ;

**Expose** néanmoins que le besoin de financement doit tenir également compte des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses et en recettes, pour un montant de 340 234 € ;

**Propose** au Conseil Municipal, d'affecter le résultat en recette d'investissement, au Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), le montant excédentaire de la section de fonctionnement, soit 353 435, 90 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité**, soit 17 voix pour,

**Approuve** la décision d'affecter une part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement à la section d'investissement du budget de la commune pour un montant de 353 435, 90 €.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 066-216602300-20230407-20230407027-DE

